



Procès-verbal de  
l'Assemblée Générale Extraordinaire  
Paris - 11 février 2022 – 8 h  
Au Siège de l'Association

Les adhérents de l'Association ORTHORISQ ont été convoqués par voie électronique en Assemblée Générale Extraordinaire tenue à huis clos, sans participation physique des adhérents, afin de valider la modification des statuts de l'Association, adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 07 janvier 2022.

A cette convocation était joint le texte des statuts modifiés proposés à l'adoption. Les statuts antérieurs restant accessibles sur le site internet de l'Association.  
Les adhérents ont été invités à participer à cette réunion par visioconférence.

Déroulement de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

8 h : Introduction du Président : Ph. Tracol

8 h 05 : Présentation du projet de statut par le Secrétaire Général (Ch. Avérous) et rappel des modalités du vote en ligne : chaque adhérent a reçu un lien unique pour voter sur la plateforme « lime Survey ».

Deux résolutions étaient soumises au vote :

1. Adoption des nouveaux statuts validés par le Conseil d'Administration du 07 janvier 2022
2. Pouvoir à donner au Bureau pour réalisation des formalités.

Les résultats du vote électronique ont été examinés par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui constate que 1353 votes ont été validés (1816 inscrits) soit 74,5% de taux de participation, le quorum (25% des membres ayant voix délibérative) est donc atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Résultats :

**Résolution 1 :**

Adoption des nouveaux statuts validés par le conseil d'administration du 07 janvier 2022.

Pour	1071	79,16 %
Contre	17	1,26 %
Abstention	265	19,59 %

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**Résolution 2**

Donnez-vous pouvoir aux membres du Bureau pour réaliser toutes les démarches d'enregistrement des statuts ?

Pour	1143	84,48 %
Contre	19	1,40 %
Abstention	191	14,12 %

Cette résolution est adoptée à la majorité.



Procès-verbal de  
l'Assemblée Générale Extraordinaire  
Paris - 11 février 2022 – 8 h  
Au Siège de l'Association

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 8 h 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire Général.

Le Président  
Philippe TRACOL

Le Secrétaire Général  
Christophe AVEROUS